

Décision

Générale

colonial

Décision n° 362 autorisant le transport des restes mortels de Mme Bailly en France, au cimetière de Guize, par Moux

n° 362

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 mars 1947

Numéro JO
n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro
30 mars 1947

TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels de Mme Bailly (Henriette), née Gautard, décédée à Djibouti, le 25 mars 1947. seront transférés en France au cimetière de Guize, par Moux (Nièvre), pour y être inhumés. Les dépenses afférentes au transfert jusqu'au lieu de l'inhumation seront supportées par sa famille.